



Caution quel recours s'il n'y à pas acte légal

Par **guy**, le **04/12/2009 à 14:51**

Bonjour,

Je vais prendre en gérance un point chaud le propriétaire me demande une caution de 15000e quel document légal dois-je signer avec ce dernier pour ne me retrouver dans une impasse plus tard et au pire sans recours.

Cordialement.....

Par **gloran**, le **04/12/2009 à 15:45**

Commencez déjà par nous expliquer ce que vous appelez "un point chaud". Votre histoire semble complexe et mériterait un peu plus de détail pour que l'on puisse vous fournir une réponse adaptée.

On prend en gérance une société, un commerce, mais "un point chaud", non.

On appelle point chaud un point de la croûte terrestre par lequel le magma vient à créer des volcans, générant ainsi une chaîne volcanique (îles par exemple) au gré de la dérive des continents.

Je ne pense pas que vous preniez en gérance une chaîne de volcan. Vous devez confondre avec une chaîne de magasins...